Le Programme Bâtiments

Avis aux propriétaires!

PROFITEZ DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN 2017

En 2017, grâce au Programme Bâtiments de la Confédération, l'Etat de Genève et SIG disposent d'un budget trois fois plus élevé et de barèmes nettement plus favorables qu'en 2016. Ce montant de 25 millions de francs, financé aux trois quarts par la taxe sur le CO_2, sert à soutenir les propriétaires qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ou construire selon les meilleurs standards.

Ne laissez pas passer cette occasion unique!

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

PROGRAMME éco21

SIG

EN 2017, RÉNOVEZ À MOINDRE COÛT GRÂCE AU PROGRAMME BÂTIMENTS

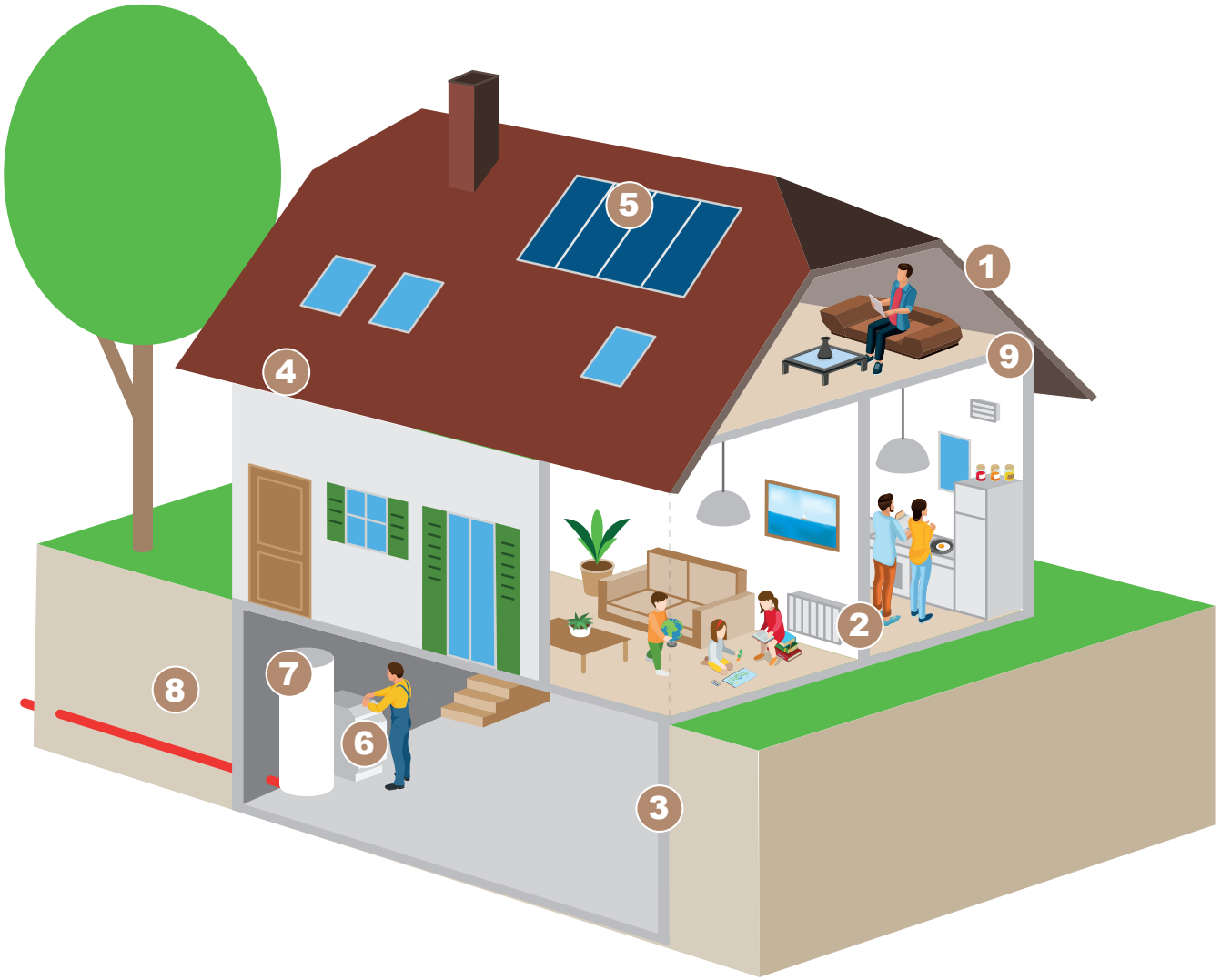

1. Assainissement de la toiture*: 70.-/m²
2. Assainissement des murs et sols contre extérieur ou enterrés à moins de 2 m*: 70.-/m²
3. Assainissement des murs et sols enterrés à plus de 2 m*: 20.-/m²
4. Assainissement global de l'enveloppe (toitures, murs et fenêtres)*: bonus de 20.-/m² sur les subventions à 70.-/m² pour la toiture et les murs.
5. Panneaux solaires thermiques (installation ou extension): 1200.- + 500.-/kW
6. Pompe à chaleur eau-eau avec forage géothermique:
   ≤50 kW: 3000.- + 800.-/kW
   >50 kW: 23'000.- + 400.-/kW
   ou pompe à chaleur air-eau:
   ≤50 kW: 3000.- + 400.-/kW
   >50 kW: 13'000.- + 200.-/kW
7. Chauffage au bois (sous conditions liées à la protection de l'air):
   chauffage avec réservoir journalier: 3000.-**
   ou chauffage à bois automatique: 3000.- + 50.-/kW
8. Raccordement à un réseau de chauffage d'un bâtiment existant
9. Récupération de chaleur sur la ventilation

*non cumulable avec les subventions pour l'amélioration de la classe CECB® ou une rénovation complète HPE/THPE ou Minergie®/Minergie®-P

**+ bonus en cas de première installation d'un système de distribution de chaleur (3000.- + 400.-/kW)

Vous pouvez également profiter de subventions pour:
- **des écoconseils**
- **l'amélioration de la classe CECB®**
- **l'obtention du certificat CECB®Plus**
- **une rénovation complète HPE/THPE ou Minergie®/Minergie®-P**
- **une nouvelle construction THPE ou Minergie®-P**

Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

Pourquoi rénover et recourir aux énergies renouvelables?

- Pour préserver voire augmenter la valeur de votre bien immobilier
- Pour augmenter le confort des utilisateurs
- Pour diminuer votre revenu imposable en déduisant la valeur des travaux d'assainissement
- Pour contribuer à la protection du climat en réduisant les émissions de CO_2
- Pour vous garantir une plus grande indépendance énergétique et réaliser des économies financières

Conditions d'obtention d'une subvention

- Dépôt de la demande en 2017 et impérativement avant le début des travaux
- Respect des critères de subvention et de toutes autres dispositions légales
- Dès la décision de subvention, les travaux doivent être réalisés dans un délai de deux ans
- Dans le cas d'une rénovation, seuls les bâtiments construits avant 2000 sont pris en compte
- Pour toute demande de subvention concernant l'enveloppe du bâtiment supérieure 10'000 francs, un certificat CECB®Plus doit être joint

Déposez votre dossier dès aujourd'hui sur www.leprogrammebatiment.ch

Pour toute demande d'informations, contactez notre Info-Service: 022 546 76 00 ou info-service-deta@etat.ge.ch

NEWCOM.CH

Papier recyclé

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office cantonal de l'énergie (OCEN)
Rue du Puits-Saint-Pierre 4, case postale 3920, 1211 Genève 3
Tél. +41 (0)22 327 93 60, fax +41 (0)22 327 93 61, ocen@etat.ge.ch, www.ge.ch/energie